



La taxe de séjour doit demeurer un outil des territoires au service du développement touristique

Communiqué de presse – 25 juillet 2025

ADN Tourisme et l'ANETT se félicitent de l'annonce d'une concertation autour de la taxe de séjour faite lors du comité interministériel du tourisme qui s'est réuni hier à Angers.

Elles souhaitent également rappeler que la taxe de séjour, instituée en France dans la majorité des communes et intercommunalités, constitue un levier important des politiques touristiques et doit donc rester à la main des collectivités.

En période de restriction budgétaire, le sujet de la taxe de séjour devient particulièrement sensible. **C'est pourquoi l'annonce d'une concertation au niveau national sous le pilotage de la ministre du Tourisme est un signal positif envoyé au secteur.** Très à l'écoute des professionnels et des destinations depuis sa prise de fonction, Nathalie Delattre saura conduire le travail de concertation nécessaire entre tous les acteurs concernés par ce sujet.

En revanche, la possibilité évoquée par le ministère de l'Economie et des Finances de transférer la gestion de la taxe de séjour aux services de l'Etat laisse craindre à la fois une perte de ressources pour les collectivités et une complexification du dialogue avec les entreprises touristiques en contact avec les visiteurs. **La taxe de séjour doit continuer à être collectée au plus près du terrain au niveau du bloc communal.**

Par ailleurs, si la loi prévoit d'affecter la recette de la taxe de séjour aux dépenses touristiques, seules les structures en EPIC bénéficient obligatoirement de son reversement. C'est pourquoi **ADN Tourisme et l'ANETT souhaitent réaffirmer que les recettes de la taxe de séjour doivent être, pour plus de cohérence et d'efficacité, dévolues au développement touristique. Les Départements et les Régions doivent également conserver la possibilité de mettre en place des taxes additionnelles.**

Ainsi les territoires auront les moyens nécessaires pour mener à bien des politiques ambitieuses, en lien étroit avec l'Etat et tous les professionnels du secteur, afin de **conforter la France comme une destination touristique leader en termes de compétitivité, de qualité et d'offres responsables.**

Qui sommes-nous ?

ADN Tourisme regroupe en son sein les organismes institutionnels de tourisme des trois échelons territoriaux (offices de tourisme, comités et départementaux de tourisme) soit 1200 structures et 14200 salariés sur l'ensemble du territoire français, hexagonal et ultramarin. Elle propose à ses adhérents une offre de services et une expertise au plus près des attentes du terrain. Elle a également pour ambition de développer des partenariats forts au niveau national avec les acteurs publics et privés du secteur, tout en inscrivant son action dans une vision partagée d'un tourisme responsable et de qualité. www.adn-tourisme.fr

Créée en 1930, l'ANMSCCT, devenue en 2015 l'**Association Nationale des Elus des Territoires Touristiques (ANETT)** est la seule à fédérer, au plan national, les élus œuvrant en faveur du tourisme et regroupe plus de 900 membres : Maires, Présidents d'EPCI, Présidents de Conseils régionaux, Présidents de Conseils départementaux, Députés et Sénateurs. L'ANETT a pour vocation de rassembler tous les territoires touristiques de notre pays avec leurs spécificités géographiques (littoral, thermal, montagne, outre-mer, rural et urbain). www.communes-touristiques.net

Contacts presse

Benoît Artige, responsable de la communication fédérale :

Simon Lebeau, Sous-Directeur :

benoit.artige@adn-tourisme.fr / 01 44 11 10 35 / 06 65 40 75 06

slebeau@communes-touristiques.net / 01 45 51 49 36